

## TRAIT-D'UNION - Juin 2019 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE



Éditorial de Benoit SIMONNIN Maire de Saint-Denis-sur-Loire, Vice-président d'Agglopolys

Dionysiennes, dionysiens, mes chers concitoyens,

Comme tous les ans à pareille époque, vos élus municipaux viennent vous présenter le bilan d'activité de la Commune à mi-année et vous offrir quelques instants de lecture pour vos longues soirées... d'été. Ce Trait-d'Union n°99 ne dérogera pas à cette bonne habitude.

Le 5 avril, le conseil municipal a adopté à l'unanimité le compte administratif 2018 et le budget primitif 2019, dernier budget de plein exercice de l'actuelle municipalité. Vous trouverez dans ce Trait-d'Union les pages habituelles pour mieux vous faire comprendre la gestion communale et les principaux chiffres du bilan 2018 et du budget 2019.

Les gros investissements et travaux sur nos bâtiments communaux, à l'exception de la Mairie, sont aujourd'hui quasiment achevés. Il ne reste que quelques aménagements supplémentaires sur l'école, la Maison des associations et la Salle de la Martinière à réaliser.

En matière de voirie, nous avons vu avec satisfaction les travaux du futur giratoire sur la RD 2152 débuter mais nous attendons toujours, avec nos amis de Villebarou, les devis pour les études sur le pont sur l'A10 en direction de Francillon. Les travaux importants que nécessitent la situation de cet ouvrage ne seront probablement pas réalisés avant 2020.

En matière de communication, la Municipalité a décidé d'offrir un nouveau service aux dionysiens. PanneauPocket vous est présenté en page 7 de ce Trait-d'Union. Je vous encourage vivement à vous abonner à ce dispositif, complémentaire du bulletin municipal et de notre site Internet. Il vous permettra d'être toujours informés des actualités importantes de la Commune et de ses associations et de bénéficier d'alertes, par exemple météorologiques. L'épisode caniculaire que venons de vivre en est une bonne illustration.



Bulletin n°99





#### Dans ce numéro :

Éditorial <b>1</b>
Réunions du conseil municipal2
Infos diverses & pratiques5
Agenda 2 <sup>ème</sup> semestre <b>6</b>
PanneauPocket7
Le budget communal8
Dernières nouvelles ! 12
L'École Lorjou 13
Les commissions communales 15
Infos PPI Centrale St-Laurent 19
Vie associative23
Dionysiens à la Une 26
La Dépêche d'Agglopolys 27
Infos diverses & pratiques 28

Comme à son habitude, ce bulletin municipal vous donnera également bon nombre d'informations pratiques, des nouvelles de nos associations et tirera un petit bilan de l'année scolaire qui vient de s'achever. Je vous rappelle que beaucoup de ces informations, ainsi que ce bulletin municipal que je vous encourage vivement à partager pour mieux faire connaître notre belle commune, sont aussi disponibles sur notre site Internet saintdenissurloire.fr.

Vos élus vont maintenant prendre un peu de repos même si, bien sûr, une permanence d'adjoint(s) est organisée. Le secrétariat de Mairie sera ouvert pendant les vacances d'été aux horaires habituels.

Au retour des vacances, le conseil municipal reprendra les travaux sur la création du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal d'Agglopolys. C'est la phase de zonage pour Saint-Denis-sur-Loire et d'élaboration du règlement qui retiendra particulièrement notre attention. C'est une étape déterminante pour l'avenir à court, moyen et long terme de notre commune qui va ainsi prendre forme.

Je souhaite, au nom de tous les conseillers municipaux, un bon courage à toutes celles et tous ceux qui travaillent pendant cet été et d'excellentes vacances à tous les autres.

Bonne lecture de votre Trait-d'Union.



#### Délibérations du conseil municipal

#### RÉUNION DU VENDREDI 1er MARS 2019

<u>PRÉSENTS</u>: Benoit SIMONNIN - Patrick MENON - Martine CIRET - Jean-Pierre MOREAU - Dominique RICHOMME - Emmanuelle LE GALL - Christophe ROCHEREAU - Christine MAUVISSEAU - Patrick BOULET - Jean-Marc TRAZÈRES - Philippe VIGIÉ du CAYLA

<u>ABSENTS</u>: Odile JOUET ayant donné pouvoir à Martine CIRET – Isabelle CALLIGARO ayant donné pouvoir à Dominique RICHOMME – Loïc FONTAINE ayant donné pouvoir à Christophe ROCHEREAU

#### <u>Délibération n° 2019-001 – BUDGET EAU - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018</u>

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2018 qui se présente comme suit :

**Section d'exploitation**:

- Dépenses \_\_\_\_\_\_18 883,91 € - Recettes \_\_\_\_\_177 095,74 €

- Excédent d'exploitation : 158 211,83 €

Section d' Investissement :

- Dépenses 60 759,04 € - Recettes 168 304,51 €

- Excédent d'investissement : 107 545,47 €

Après lecture du compte administratif, Monsieur le Maire se retire. Le doyen de l'Assemblée, M. Jean-Pierre MOREAU, prend la présidence et fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité, le compte administratif 2018 du budget EAU.

<u>Délibération n° 2019-002 – BUDGET EAU - APPROBATION du COMPTE de GESTION 2018 dressé par Monsieur DUBOIS</u>

<u>Pascal du 01/01/2018 au 31/12/2018, Trésorier Principal de BLOIS-AGGLOMERATION</u>

#### <u>Délibération n°2019-003 – BUDGET EAU - AFFECTATION du RESULTAT d'EXPLOITATION de l'EXERCICE 2018</u>

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, ce jour Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé d'exploitation de	158 211,83 €
- un excédent cumulé d'investissement de	107 545,47 €
- des restes à réaliser d'un montant de	0.00 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat excédentaire d'exploitation de 158 211,83 € à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002).

#### Délibération n° 2019-004 - BUDGET EAU - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019, qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

*	Section d'exploitation	188 562,83 €
*	Section d'Investissement	130 328,47 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif du service EAU 2019 présenté.

#### Délibération n° 2019-005 - Vote des trois taxes locales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des 3 taxes locales 2018. Plusieurs hypothèses sont exposées et discutées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité les taux suivants pour l'année 2019 :

- Taxe d'habitation	12,40 %
- Taxe foncière (bâti)	12,73 %
- Taxe foncière (non-bâti)	49,87 %



#### Délibération n° 2019-006 - Création de postes d'emploi

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2 ème classe permanent à temps complet,
- la création d'un emploi d'assistante d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à non complet, à raison de 2/20ème.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2019.

#### RÉUNION DU VENDREDI 5 AVRIL 2019

<u>PRÉSENTS</u>: Benoit SIMONNIN – Patrick MENON – Martine CIRET – Jean-Pierre MOREAU – Dominique RICHOMME – Christine MAUVISSEAU – Patrick BOULET – Loïc FONTAINE – Emmanuelle LE GALL – Christophe ROCHEREAU – Odile JOUET – Philippe VIGIÉ DU CAYLA – Isabelle CALLIGARO

ABSENT EXCUSÉ: Jean-Marc TRAZÈRES ayant donné pouvoir à Patrick BOULET

#### <u>Délibération n°2019-007 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018</u>

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2018 qui se présente comme suit :

**Section de fonctionnement** :

- Dépenses 505 338,95 € - Recettes 863 595,11 €

- Excédent de fonctionnement 358 256,16 €

Section d'investissement :

- Dépenses 351 485,43 € - Recettes 297 497,70 €

- Déficit d'investissement 53 987,73 €

Après lecture du compte administratif, Monsieur le Maire se retire. Le doyen de l'Assemblée, M. Jean-Pierre MOREAU, prend la présidence et fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité, le compte administratif 2018 de la commune.

<u>Délibération n° 2019-008 – APPROBATION du COMPTE de GESTION 2018 dressé par Monsieur DUBOIS Pascal, Trésorier</u> <u>Principal de BLOIS-AGGLOMERATION, du 01/01/2018 au 31/12/2018</u>

#### <u>Délibération n° 2019-009 – AFFECTATION du RESULTAT de FONCTIONNEMENT de l'EXERCICE 2018</u>

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, ce jour, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente :

un excédent cumulé de fonctionnement de 358 256,16 €
 un déficit cumulé d'investissement de 53 987,73 €
 des restes à réaliser d'un montant de 0,00 €

#### Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 53 987,73 € à titre obligatoire, au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
- le solde excédentaire de 304 268,43 € sera affecté à la ligne 002 Excédent reporté de fonctionnement.

#### <u>Délibération n° 2019-010 – Admission en non-valeur de produits irrécouvrables</u>

#### Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- prononce à l'unanimité, l'admission en non-valeur d'une créance de 4,70 €,
- autorise le Maire à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

#### <u>Délibération n° 2019-011 – Admission en non-valeur de produits irrécouvrables</u>

#### Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- prononce à l'unanimité, l'admission en non-valeur d'une créance de 381,60 €,
- autorise le Maire à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.



#### Délibération n° 2019-012 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019, qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement 893 555,11 €
 Section d'investissement 376 905,47 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2019 présenté.

#### <u>Délibération n° 2019-013 – Demande de subvention après du Pays des Châteaux au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)</u>

Le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Pays des Châteaux au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST), pour la modernisation de l'éclairage public, notamment le remplacement des lampes énergivores.

Le montant des travaux s'élèverait à 20 175,38 € TTC pour, entre autres choses, le remplacement de 32 lampes dans le secteur de « Villeneuve ».

#### Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide du remplacement de 32 lampes énergivores d'éclairage public,
- sollicite une subvention auprès du Pays des Châteaux au titre du CRST pour la modernisation de l'éclairage public,
- approuve le plan de financement ci-dessous,
- autorise le Maire à signer tout document se rapportant cette affaire.

	DÉPENSES	RECETTES
Travaux HT	16 812,82 €	
TVA	3 362,56 €	
CRST 25 %		4 203,21 €
SIDELC 40 %		6 725,13 €
Autofinancement		9 247,04 €
TOTAL	20 175,38 €	20 175,38 €

#### Débat sur les zones 1AU et 2AU du PLUiHD

Un point est fait sur les travaux d'élaboration du PLUiHD avec une première ébauche de zonage.

Le projet de zonage sera présenté lors d'une commission générale en septembre ou octobre 2019.

D'autre part, une réflexion est menée sur l'opportunité d'échanger les zones 1AU et 2AU de l'actuel PLU communal. Le conseil municipal émet un avis favorable.

#### **Tour des commissions :**

- Commission Urbanisme Rapporteur Patrick MENON
  - $\rightarrow$  1 DP
- Commission Voirie Rapporteur Jean-Pierre MOREAU
  - o L'élagage des platanes a été fait. Abattage de plusieurs arbres prévu la semaine prochaine.
- Commission bâtiments Rapporteur Dominique RICHOMME
  - o Lavoir des Mées : la réfection des marches est en cours.
  - o Terrain de sport : l'abri en béton sera remplacé par un kiosque en bois.
  - O Salle de la Martinière : des devis sont en cours pour la pose d'une enseigne.
  - o Girouet : un aménagement est prévu.
  - Commission scolaire Rapporteur Martine CIRET
    - o Les prévisions d'effectifs pour 2019-2020 sont en hausse.
    - o La fête de l'école sera à Ménars le 30 juin.
    - Le traçage de jeux au sol sera réalisé pendant les vacances d'été.

#### **Questions diverses:**

- Le Maire informe le conseil du recrutement d'un agent technique, <u>David VINCENT</u>, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 pour remplacer Jean-Luc CAVAREC dont le départ en retraite est prévu le 1<sup>er</sup> août.
- o Le Maire propose d'adhérer au dispositif PanneauPocket pour l'information des dionysiens par l'intermédiaire d'une application mobile. Avis favorable du conseil municipal.



#### Vous voulez en savoir plus ?

Nous vous rappelons que les comptes rendus détaillés des réunions de conseil municipal sont consultables en Mairie et disponibles à la consultation et au téléchargement sur le site Internet de la commune : <a href="https://www.saintdenissurloire.fr/comptes-rendus.php">https://www.saintdenissurloire.fr/comptes-rendus.php</a> (Rubrique Conseil Municipal)







#### RAPPEL DE SÉCURITÉ





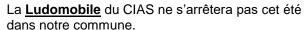


Nous rappelons aux parents que depuis le 22 mars 2017 <u>le port du casque est OBLIGATOIRE</u> pour les enfants de moins de 12 ans circulant à vélo.

Par ailleurs, nous nous inquiétons de voir des élèves de primaire venir à l'école à vélo (<u>sans casque</u>!) en empruntant des routes non sécurisées alors qu'il existe une piste aménagée qui relie Macé au Bourg.

Nous demandons aux parents d'être vigilants et de rappeler à leurs enfants les règles élémentaires de circulation sur la voie publique : circulation à droite, respect des stops et des règles de priorité...

#### **LUDOMOBILE DU CIAS**



En revanche, nous l'avons réservée pendant les vacances de Toussaint.



Retenez la date du

MARDI 22 OCTOBRE 2019 de 14h30 à 17h30

Rendez-vous à la Maison des associations. Animation libre et gratuite.





#### HORAIRES D'ÉTÉ DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE :

A l'exception du vendredi 16 août (fermeture exceptionnelle), le secrétariat de mairie sera ouvert tout l'été aux horaires habituels :

•	Lundi	16h30 – 18h30
•	Jeudi	09h00 – 12h00
•	Vendredi	16h30 - 18h30

Durant la période de fermeture du secrétariat de Mairie, <u>en cas d'urgence uniquement</u>, contacter le Maire ou l'un de ses adjoints (*voir en page 32*)



Le <u>CIAS du Blaisois</u> organise tout au long de l'année des manifestations, notamment à destination des seniors. Nous nous efforçons, autant que possible, de relayer l'information. Pourtant, peu de dionysiens semblent en profiter, et nous trouvons cela vraiment dommage.

Une revue est publiée régulièrement. Elle annonce ces manifestations et communique sur l'actualité du CIAS et tous les services qu'il propose, et ils sont nombreux.

Si vous souhaitez que nous vous déposions dans votre boite à lettres la revue du CIAS, à commencer par celle du programme de l'été 2019, merci de vous faire connaître et de laisser vos coordonnées auprès du secrétariat de mairie.

CIAS
du Blaisois
Centre Intercommunal
d'Action Sociale

Le CIAS travaille pour votre bien-être, profitez-en!





Hors vacances scolaires, Apollos vous propose, à la Salle de la Martinière :

Tous les mardis : 10h00 - 11h15 : Yoga

18h45 – 19h45 : Gymnastique volontaire
Tous les jeudis de 19h3o à 20h45 : Yoga

2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vendredis de chaque mois à 20h30

**Soirée Tarot** à la Maison des associations, organisée par le Comité des Fêtes

2<sup>ème</sup> lundi de chaque mois de 14h et 17h

**Patchwork** à la Maison des associations, organisé par Apollos

#### Septembre

<u>Le 7</u> : Sortie à Nantes (Loire Atlantique) organisée par Apollos.

Le 26 : AG de l'APE à Villerbon

#### ① ① Octobre

<u>Le 6 à 10h30</u> : Messe du secteur paroissial à l'Église.

<u>Le 9</u> après-midi : Concours de belote à la Maison des associations (AC-AFN).

<u>Le 12</u> à 19h3o : Soirée Moules-Frites à la Salle Polyvalente de Villerbon (Ass des Parents d'Élèves)

<u>Le 20</u> : **Brocante** dans le Bourg, **organisée par le Comité des Fêtes**.

#### ① ① Octobre

<u>Le 22</u> à partir de 14h3o : La Ludomobile du CIAS s'arrête à la Maison des Associations

#### ①① Novembre

<u>Le 11</u> à 11hoo : cérémonie commémorative du 11 novembre 1918

<u>Le 30</u> après-midi : Concours de belote à la Maison des associations, organisé par les AC-AFN.

#### ①② Décembre

<u>Le 7</u> à partir de 19hoo : Soirée Téléthon « Marché de Noël » à la Salle de la Martinière (Apollos).

<u>Le 13</u> à partir de 18hoo : Marché de Noël à la Salle Polyvalente de Villerbon (Ass des Parents d'Élèves)

#### Toutes ces manifestations sont annoncées sous réserve par les organisateurs.

Pour ne rien rater de ces manifestations (et de celles qui ne sont pas annoncées ici), surveillez vos boites à lettres, consultez le site Internet saintdenissurloire.fr et abonnez-vous au dispositif PanneauPocket (voir en page 7).

## Observatoire Loire

#### L'Observatoire Loire est ouvert tout l'été!

- un balcon sur la Loire unique en Loir-et-Cher
- une scénographie interactive et ludique
- un lieu de partage et de passion



#### Parc des Mées - La Chaussée Saint-Victor

Acteur de l'éducation à l'environnement depuis 1992 à travers des animations nature et patrimoine, des conférences, des manifestations, des circuits en bateau..., l'Observatoire Loire a ouvert en 2016 au Parc des Mées une scénographie interactive et ludique captivante ouverte à tous.

**Nouveautés 2019**: Des audioguides vous accompagneront dans votre visite et des flashcodes vous donneront accès à tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les castors, les sternes...

#### Passez un moment unique avec le fleuve

Une équipe d'animation pour vous guider dans votre immersion.

La Loire se met en scène! Scénographie & Lieu d'échanges et de connaissances L'Observatoire Loire, c'est aussi la navigation sur le Fleuve royal à partir du Port de la Creusille à Blois

Renseignements et réservations : 02 54 56 09 24 - info@observatoireloire.fr

www.observatoireloire.fr







La Municipalité propose aux dionysiens un nouvel outil de communication. Complémentaire de votre Trait-d'Union et du site Internet, PanneauPocket permet une communication instantannée d'informations locales sur vos smartphones et tablettes numériques : informations municipales importantes, rappel des manifestations des associations, alertes météo... ou toutes autres informations que nous jugerons important de vous communiquer.

Comment accéder à ce nouveau service ? C'est très simple. Suivez les instructions ci-dessous :



#### SIMPLE ET GRATUIT

Testez vous même

#### Pas besoin de créer un compte!

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone en recherchant PanneauPocket sur App Store ou Google Play. Désignez ensuite votre commune en favori en cliquant sur le cœur situé à côté de son nom.





#### « Ma commune dans la poche »

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, Votre mairie à le plaisir de vous offrir l'application PanneauPocket

Les événements locaux et l'actualité de la commune sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.



#### SINON, FLASHEZ-NOUS!





#### Saint-Denis sure

Saint-Denis-sur-Loire
41000
Information PanneauPocket

LE LOIR-ET-CHER EST PLACÉ EN VIGILANCE ORANGE AUX VENTS

VIOLENTS À PARTIR DE 13H00 CE VENDREDI. L'ALERTE ORANGE DEVRAIT ÊTRE LEVÉE À 19H00. LES VENTS POURRAIENT ATTEINDRE 90 À 110 KM/H.

NOUS VOUS RECOMMANDONS
LA PLUS GRANDE VIGILANCE
DANS VOS DÉPLACEMENTS
CAR LES CONDITIONS DE
CIRCULATION RISQUENT
D'ÊTRE DIFFICILES.

SOYEZ PRUDENTS.

L'APPLI MOBILE QUI VOUS RAPPROCHE DE VOTRE MAIRIE

<u>Exemple</u>: le message que nous avons publié le vendredi 7 juin dernier dès la mise en alerte orange du Loir-et-Cher lors du passage de la tempête Miguel.

C'est simple, rapide, gratuit...
A consommer sans modération!
Téléchargez dès maintenant l'application!



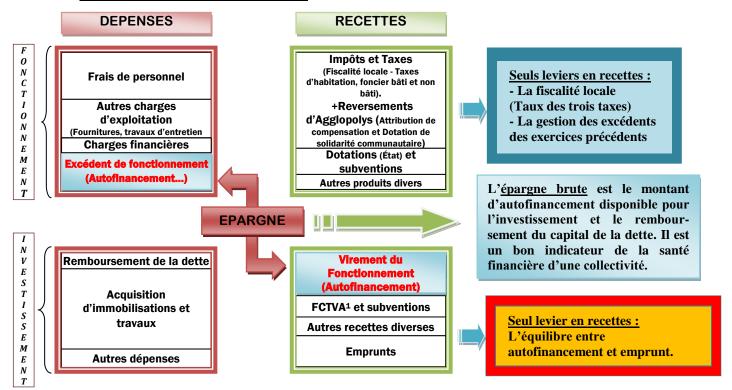
#### LE BUDGET COMMUNAL

#### Benoit SIMONNIN

Le budget primitif (BP) de l'exercice 2019 et le compte administratif (CA) de l'exercice 2018 ont été adoptés à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du vendredi 5 avril 2019.

Les articles ci-dessous ont pour objectif de mieux vous faire comprendre les mécanismes de la gestion budgétaire d'une commune et de vous présenter les grandes lignes du compte administratif 2018 et les principaux postes du budget primitif de l'exercice 2019.

#### 1. Présentation générale du budget



1 Le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) correspond au reversement par l'État de la TVA sur les investissements de l'année précédente.

Le budget est composé de deux sections :

- La section de **Fonctionnement** : elle permet de gérer la commune au quotidien en comptabilisant les différentes recettes et dépenses.
- La section d'**Investissement** : elle permet de réaliser nos projets, d'acheter ou de construire des immobilisations (terrains, bâtiments, véhicules, matériels...) et de réaliser des travaux importants, par exemple de voirie, d'assainissement pluvial ou de restauration de bâtiments.

La **section de fonctionnement** est principalement financée par la fiscalité locale (taxe d'habitation et taxes foncières), les sommes versées à la commune par Agglopolys (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire) et, de moins en moins toutefois, les dotations de l'État.

La **section d'investissement** est financée principalement par deux ressources (en dehors des subventions sollicitées auprès d'autres collectivités ou organismes divers) : l'autofinancement venant des excédents cumulés de fonctionnement des années précédentes et l'emprunt. Une bonne gestion consiste à trouver un juste arbitrage entre les deux. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, notre commune avait un en-cours de dette de 554 372 € soit environ 620 € par habitant. Cet endettement correspond essentiellement à un emprunt de 500 000 € contracté fin 2016 pour les travaux de l'école et des ateliers et un emprunt de 100 000 € fin 2018 pour les travaux de la Salle de la Martinière. L'endettement de la commune reste tout à fait maitrisé puisque notre capacité de désendettement est de moins de 5 années.

Je vous rappelle que le recours à l'emprunt pour financer des investissements durables permet :

- D'adapter la durée du financement à la durée de vie de l'investissement auquel il est destiné ;
- De répartir le financement d'un investissement sur plusieurs années, voire sur plusieurs générations d'habitants, pour les plus durables. Cela permet de ne pas faire supporter l'investissement aux seuls contribuables actuels.



#### 2. Le compte administratif 2018

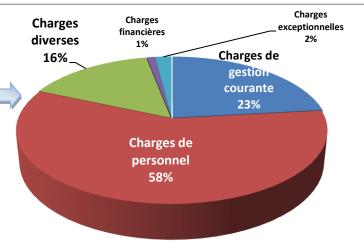
Le compte administratif (CA) est le document qui retrace l'historique des mouvements de fonctionnement et d'investissement au cours d'un exercice comptable (une année civile). Il est préparé et présenté par l'ordonnateur (le Maire).

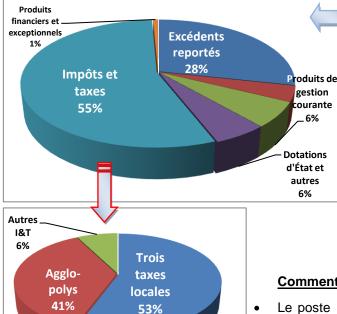
Grandes lignes du compte administratif 2018 : (Dépenses & Recettes réelles, hors opérations d'ordre)

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT - CA 2018

Dépenses de fonctionnement		
Totales	505 338,95 €	
Dont dépenses réelles 2018	504 076,95 €	
Charges à caractère général	117 121,12	
Charges de personnel (1)	293 985,91	
Charges diverses	77 819,73	
Charges financières	5 086,79	
Charges exceptionnelles	10 063,40	
Opération d'ordre (2)	1 262,00	
(1) Charges de personnel – remboursements assurances 260 579 €		

(1) Charges de personnel – remboursements assurances 260 579 €
 (2) Opérations comptables ne donnant pas lieu à décaissement





Recettes de fonctionnement Totales Dont recettes réelles 2018	863 595,11 € 615 061,20 €
Excédents reportés	244 498,90
Atténuations de charges	33 407,10
Produits de gestion courante	54 263,18
Dotations d'État et autres	46 875,38
Impôts et taxes (1)	474 528,94
Produits financiers et exceptionnels	5 986,60
Opération d'ordre <sup>(2)</sup>	4 035,01
(1) Dont - trois taxes locales	264 088,00
- reversements d'Agglopolys	174 586,00
- autres Impôts & Taxes	35 854,94
<sup>(2)</sup> Opérations comptables ne donnant pas lieu à encaissement	

#### Commentaires sur la section de fonctionnement :

- Le poste « Charges de personnel » représente 58% des dépenses réelles de fonctionnement. C'est un taux important, supérieur à la moyenne des communes comparables à la nôtre. Toutefois il convient d'apporter deux explications :
- o Si on calcule le coût des charges de personnel par habitant, ce chiffre n'est plus supérieur à la moyenne. La bonne maîtrise des autres charges de fonctionnement limite le montant total des charges et donc augmente relativement la part des charges de personnel dans celles-ci.
- Nous avons été amenés, à nouveau cette année, à embaucher du personnel contractuel pour pallier l'absence de trois personnels titulaires. Si l'on déduit les remboursements par l'assurance du personnel des salaires et cotisations sociales (Atténuations de charges dans les recettes de fonctionnement), le ratio de charges de personnel redevient conforme à la norme (51,7%).
- Charges exceptionnelles : la commune verse une subvention de 10 000 € à 3 Vals Aménagement, l'aménageur et commercialisateur du lotissement de la Martinière (dernier versement en 2019).
- Concernant les postes de recettes de fonctionnement, quelques éléments à remarquer :
  - Les recettes en provenance d'Agglopolys étant figées (ou en baisse en cas de nouveaux transferts de charges), les dotations d'État continuant fortement de diminuer (depuis 2014), le maintien d'un bon niveau de recettes de fonctionnement passe par l'augmentation du produit des trois taxes locales (taxe d'habitation, taxes foncières sur le bâti et le non-bâti). Pour information, la Dotation Globale de Fonctionnement de l'État est passée de 63 320 € en 2013 à 15 292 € en 2019 !
  - L'importance (relative) du poste Atténuations de charges : il correspond aux remboursements de l'assurance
     « Personnel » qui compense partiellement les salaires et cotisations des agents en congés maladie.



#### SECTION D'INVESTISSEMENT - Compte Administratif 2018

ezerien binitzerieezinzii. Geinp	
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	741 456,31
Report déficits antérieurs	389 970,88
Immobilisations incorporelles	3 240,00
Immobilisations corporelles	286 489,98
Immobilisations en cours	1 178,94
Emprunts et dettes	51 081,32
Opérations d'ordre	9 495,19

RECETTES D'INVESTISSEMENT	687 468,58
Report excédents antérieurs	0,00
Emprunts	100 000,00
Subventions d'investissements	167 000,00
FCTVA, Taxe d'Aménagement <sup>(1)</sup>	163 775,52
Excédents de fonctionnement capitalisés (2)	249 970,88
Opérations d'ordre (Régularisations)	6 722,18
	I .

- (1) Dont FCTVA: 143 703,31 € et Taxe d'aménagement: 20 072,21 €.
- (2) Article 1068 : Destiné à couvrir le déficit de la section d'investissement de l'exercice précédent.

#### Commentaires sur la section d'investissement :

Principales dépenses (TTC) en « Immobilisations corporelles » :

0	Salle de la Martinière	178 500 €
0	Cour de l'école maternelle	44 150 €
0	Église (Restauration des marches du parvis)	9 250 €
0	Enfouissement du réseau d'éclairage public rue des Cartes (Macé)	8 800 €
0	Ateliers communaux (installation alarme, peinture, clôture)	7 700 €
0	Achats de matériels et mobiliers divers	7 300 €
0	Église (travaux de sécurisation du plafond)	7 200 €
0	Restaurant scolaire : Isolation + changement des plafonds et de l'éclairage	6 300 €
0	Achat d'une parcelle sur la zone du « Grand Bourg »	6 000 €
0	Sécurisation de la voirie (coussin berlinois, panneaux)	3 500 €
0	Habillage bois des conteneurs de tri sélectif rue de la Loire	3 100 €
0	Décorations de Noël	1 500 €
0	Travaux de chauffage à la Maison des Associations	1 500 €

• Principales dépenses (TTC) en « Immobilisations en cours » :

#### 2. Affectation du résultat de l'exercice 2018

Excédent cumulé de fonctionnement 358 256,16

Calcul du besoin de financement

Déficit d'investissement - 53 987,73

Besoin de financement en 2019 - 53 987,73

Il y a légalement obligation de couvrir le déficit d'investissement et les restes à réaliser par l'excédent de fonctionnement. A la clôture de l'exercice 2018, le besoin

de financement était de 53 987,73 €. Cette somme est donc prélevée sur les excédents cumulés de fonctionnement lors de l'affectation du résultat.

#### Conséquences pour le budget primitif 2019

Le solde excédentaire de fonctionnement de **304 268,43** € (358 256,16 - 53 987,73) est reconduit comme recette de la section de fonctionnement.

Le financement du besoin de 53 987,73 € figure en recettes d'investissement à l'article 1068.

Le déficit d'investissement de 53 987,73 € est reporté en dépenses d'investissement mais sera entièrement couvert par les recettes du 1068 (§ précédent).

#### Dans quelle situation sont les finances communales ?

- La situation financière de la commune est satisfaisante. Les recettes réelles de fonctionnement se sont maintenues en 2018 et les charges réelles sont restées maitrisées. La capacité d'autofinancement brute reste d'un bon niveau.
- L'endettement de la Commune est maitrisé. Il est d'un montant par habitant équivalent à la moyenne des communes de notre strate de population. Les travaux importants réalisés ces dernières années notamment sur l'école, les ateliers municipaux et la Salle de la Martinière n'ont pas déséquilibré notre structure financière grâce à un autofinancement d'un niveau élevé. Les finances de la Commune restent donc saines. La progression régulière des recettes et la bonne maîtrise des dépenses permettent de dégager des capacités d'autofinancement importantes pour nos investissements.



- Les <u>recettes de fonctionnement</u>, qui permettent à la commune de gérer son quotidien et de financer tout ou partie de ses investissements, restent toutefois à surveiller. En effet, les trois principales sources qui les composent suivent des trajectoires variables :
  - Les sommes reversées par Agglopolys n'augmentent pas et l'attribution de compensation (AC) (158 028 € en 2018), dépense obligatoire pour le budget de l'Agglo, diminuera en cas de nouveau transfert de compétence (par exemple les « eaux pluviales urbaines » en 2020).
  - La **DGF** (dotation globale de fonctionnement) de l'État est en forte diminution (63 320 € en 2013, 58 296 € en 2014, 44 992 € en 2015, 33 486 € en 2016 et 23 439 € en 2017, 20 194 € en 2018 et 15 292 € en 2019). L'effort demandé par l'État aux collectivités a impacté de manière importante et durable les budgets communaux et communautaires. Elle pourrait continue à baisser dans les années à venir compte tenu du nouveau système de répartition de l'État qui « pénalise » les communes à fort potentiel fiscal (pour simplifier, les communes dont le revenu moyen par habitant est élevé mais dont les taux de taxes locales sont en dessous de la moyenne, ce qui est le cas pour Saint-Denis-sur-Loire).
  - Les trois taxes locales (taxe d'habitation, taxes foncières sur le bâti et le non-bâti) sont les seules recettes dynamiques du budget communal, c'est-à-dire les seules pour lesquelles le conseil municipal a le pouvoir de fixer les taux. Le produit de ces taxes peut augmenter pour trois raisons :
    - La réévaluation tous les ans des bases de ces trois taxes par l'État (+2,2% en 2019).
    - L'augmentation des bases due aux nouvelles constructions et à certains reclassements de constructions anciennes proposés par la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).
    - Le pouvoir de taux dont dispose le conseil municipal sur ces trois taxes (+1% en 2019).

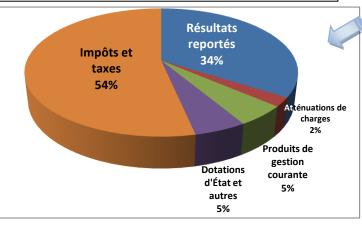
Attendons également les conséquences de la réforme de la taxe d'habitation sur les prochains budgets!

#### 3. Le Budget Primitif 2019

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses de fonctionnement	893 555,11 €
Charges à caractère général	236 160,00
Charges de personnel	307 250,00
Atténuation de produits (FPIC)	3 407,00
Autres charges diverses	76 622,00
Dépenses imprévues (réserves)	14 267,15
Charges financières et exceptionnelles	15 931,22
Virement à la section Investissement	238 650,74
Opérations d'ordre	1 267,00
N	

Ce poste permet de diminuer le recours à l'emprunt pour la préparation du budget des investissements.



Virement à la section Investisse- ment 27%	Charges à caractère général 26%
Autres charges diverses 9%	Charges de personnel 34%

Recettes de fonctionnement	893 555,11 €
Résultats reportés	304 268,43
Atténuations de charges	20 200,00
Produits de gestion courante	45 697,28
Dotations d'État et autres	46 675,00
Produits financiers et exceptionnels	0,40
Impôts et taxes (1)	476 714,00
(1) Dont trois taxes locales	273 745 €
et reversements d'Agglopolys	174 586 €

Le budget primitif 2019 de la section « Investissement » s'équilibre à 376 905,47 €.

#### Principales dépenses d'investissements votées pour l'année 2019 (en TTC) :

• Travaux et aménagements de voirie dont étude et travaux du pont sur l'A10 (Francillon)	90 000 €
Remboursement de la dette	55 618 €
Aménagement d'un espace cinéraire au cimetière	40 000 €
Travaux de modernisation de l'éclairage public (dernière tranche)	37 000 €
Acquisition de terrains pour alignement et réserve foncière	20 000 €
Aménagements et travaux divers sur les bâtiments communaux	20 000 €
Aménagements divers de l'espace public	19 000 €

Téléphone



DÉPOSEZ



#### DERNIÈRES NOUVELLES!

#### L'ancienne cabine téléphonique est devenue une boîte à livres

Nous vous annoncions, il y a tout juste deux ans, que la cabine téléphonique de la place Eugène Leroux serait transformée en « Boite à livres » pour les dionysiens. C'est aujourd'hui chose faite!

Autogérée par les habitants de la Commune, ceux-ci pourront à souhait venir y déposer et emprunter des livres, quels qu'ils soient, quel que soit leur état (neuf ou usagé, mais complet!).

N'hésitez pas à laisser dans les livres que vous avez lus une petite note de lecture pour faire partager vos avis, vos coups de cœur, vos émotions ou vos déceptions.

Pour le bon fonctionnement de cette boîte, si vous empruntez un livre, déposez en un autre en échange. Ainsi, les autres utilisateurs ne seront jamais à court de lecture.

La municipalité remercie Inès MEHAULT, artiste-peintre dionysienne, pour le remarquable travail qu'elle a effectué. Prenez le temps d'admirer dans le détail ses peintures qui ornent notre boîte à livres.



Merci aux particuliers d'éviter de stationner leur véhicule, dans la mesure du possible, à proximité immédiate de la boite à livres afin d'en assurer la bonne visibilité depuis la rue de la Loire et le bon accès à ses usagers!









#### Les marches du Lavoir des Mées enfin restaurées

Fortement endommagées par les intempéries de mai 2016, les marches d'accès au Lavoir des Mées attendaient depuis que les agents communaux soient disponibles pour entreprendre ce gros chantier.

C'est aujourd'hui chose faite!

Davantage d'informations et de photos sur l'article de la commission « Voirie » de ce Trait-d'Union.



Mais le mieux, c'est encore d'aller voir sur place. Le résultat vaut la balade.









#### Bientôt un nouvel espace cinéraire au Cimetière



Devant l'augmentation constante du nombre de demandes, la Municipalité a décidé d'aménager de nouveaux espaces dans le Cimetière pour le dépôt des urnes funéraires. L'installation des monuments par la société Granimond est terminée. Les Jardins Mérois devraient réaliser les travaux d'aménagement de ces espaces courant juillet.

Ces nouveaux espaces seront disponibles une fois les travaux terminés et dès que le conseil municipal aura voté le nouveau règlement du cimetière et les nouveaux tarifs.





Cavurnes « famille » (jusqu'à 4 urnes)





#### Les vacances approchent après une année scolaire qui s'est bien déroulée.

Plusieurs activités ont eu lieu à l'école :

- En janvier, Audrey Hamelin, pompier volontaire et maman d'élèves, est venue expliquer aux élèves de CE2 les dangers domestiques et les gestes qui sauvent.
- En mars, dans le cadre du salon du livre de Saint-Gervais, Marie Desbons, illustratrice, est intervenue dans les deux classes.
- En avril, le carnaval a eu lieu par une belle journée. Les enfants costumés ont défilé dans les rues du village. Ce bel après-midi s'est terminé par un goûter confectionné par les parents.
- L'infirmière scolaire est intervenue en maternelle pour expliquer le brossage des dents.
- Le 21 mai nous avons pu applaudir le traditionnel concert de la chorale des enfants du RPI au complexe intergénérationnel de Fossé. L'ensemble des enfants de Ménars, Saint-Denis-sur-Loire et Villerbon a chanté devant la salle comble. Comme toujours, Émilie Roger les a guidés de main de maître.
- Le 23 mai, la classe primaire a participé au Trophée interécoles d'athlétisme à Marolles (voir article des enfants page suivante).
- Le 18 juin, visite du château de Villesavin et de la miniferme pour les enfants de maternelle.
- Le 30 juin la fête de l'école se déroulera à Ménars.
- Les olympiades, rencontre sportive du RPI, clôtureront cette année scolaire le 2 juillet à Villerbon.







Pour la bonne organisation de la prochaine rentrée scolaire, les familles ont reçu le règlement intérieur des services périscolaires ainsi que les fiches de renseignements. Merci de bien vouloir retourner l'acceptation du règlement intérieur signée ainsi que les fiches de renseignements complétées avant le 5 juillet à la mairie de votre domicile.

Si vous n'avez pas encore inscrit votre enfant pour la prochaine année scolaire, contactez au plus vite le secrétariat de mairie.

La date de la rentrée est fixée au <u>lundi 2 septembre 2019</u>. En attendant, l'équipe enseignante et les membres de la commission scolaire vous souhaitent un excellent été et de bonnes vacances.



Les C62 ont la parcle

Jeudi 23 mai 2019, notre classe de CE2, de Saint-Denis-sur-Loire, est allée à Marolles participer

au Trophée Inter-écoles d'athlétisme.

Nous avons fait dix ateliers : La corde à sauter, lancer de vortex, lancer de précision, saut de grenouille, course d'endurance de 6 minutes, lancer de médecine-ball, d'anneaux, saut en longueur, triple-bonds, course de haies et de vitesse.

Il y avait 334 élèves qui venaient de six écoles (Marolles, Fossé, Saint-Sulpice, La Chapelle-Vendômoise, Ménars et Saint-Denis) qui participaient et 89 bénévoles pour nous encadrer.

Cette journée a été organisée par l'Entente Vendôme-Marolles d'Athlétisme.

Notre classe avait une équipe de garçons "Les winners" et une équipe de filles "les Sportives Girls".





Le midi nous avons tous pique-niqué sur le terrain d'athlétisme.

Il y avait trois catégories : les GS-CP, les CE et les CM.

Les GS-CP de Ménars ont gagné une coupe.

Notre équipe de garçons est arrivée dixième et l'équipe de filles est arrivée huitième.

Toutes les écoles ont eu un trophée et tous les élèves ont eu un petit sac avec un goûter et une casquette.

Après les épreuves, on a répondu à un quizz sur l'athlétisme. On a aussi dansé.

On s'est bien amusé, on a passé une très bonne journée ensemble.



#### **COMMISSION VOIRIE**

Responsable : Jean-Pierre MOREAU

#### Restauration des marches du Lavoir des Mées

Les intempéries de mai 2016 avaient fortement endommagé les marches d'accès au Lavoir des Mées. Il avait été décidé que leur restauration serait réalisée par les employés communaux. Les travaux engagés depuis dans d'autres domaines et, notamment, le déménagement des ateliers communaux, ont empêché cette restauration de se faire avant cette année.

Nous avons sollicité l'aide d'un dionysien, Jean-Michel JAHANOT, professionnel à la retraite des métiers du bâtiment, pour qu'il nous apporte son expérience, ses idées et son savoir-faire. Bien nous en a pris. Nous lui devons en grande partie la réussite de ce chantier, qui se sera étalé sur plusieurs semaines, ainsi que l'esthétique du résultat.

Bravo et merci donc à Jean-Michel, mais aussi à Jean-Luc, Thierry et David, nos employés communaux, pour ce gros travail et cette belle réussite.



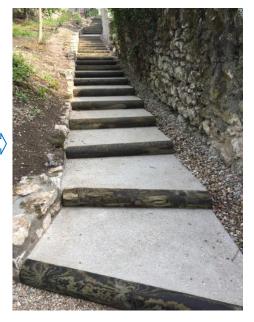


Travaux terminés. Vue du haut (Rue des Perceneige)





Vue du bas (Lavoir)



Sinon, pas d'autres grands travaux réalisés au cours de ce premier semestre, si ce n'est quelques travaux d'entretien courant effectués par nos agents communaux.



Après une inspection de nos voies communales, il a été constaté, à divers endroits, des affaissements provoqués par le passage de véhicules à forte charge nécessitant quelques travaux de terrassements avec apport de calcaire, suivi d'un enrobé. C'est le cas, notamment, Chemin de Pissevin et Chemin des Renuelles.

La rue de la Plaine, principalement le tronçon partant du pont de la ligne de chemin de fer jusqu'au hameau de Villefolet, faïencé par endroits et dégradé sur les bas-côtés, nécessitera des travaux d'émulsion gravillonnée ou un enduit bicouche indispensable pour renforcer l'étanchéité, supprimant ainsi les infiltrations d'eau dans les fissures. Avant de prévoir d'éventuels travaux plus lourds, il convient de limiter les dégradations.

Quelques panneaux de signalisation dégradés seront remplacés et une mise à jour de la signalétique sera effectuée.

Les devis concernant l'ensemble de ces travaux, qui devraient intervenir à l'automne, sont en cours d'examen.



Par ailleurs, les **travaux du giratoire au carrefour des RD 2152 et RD 140** ont débuté. Cet aménagement apportera plus de sécurité sur ces routes départementales. Des conséquences non négligeables en termes de circulation devraient se produire à Villeneuve (rue du Château d'eau) et Villefolet (rue de la Plaine). Nous demandons un peu de patience aux riverains.

A signaler également : les **travaux de finition** de la **voirie** sur le lotissement **de La Martinière** ont été effectués début juin par l'entreprise Colas. Les espaces communs (voiries, trottoirs, espaces verts...) sont, à ce jour, toujours propriétés de la SEM 3 Vals-Aménagement, aménageur du lotissement.

#### commission environnement - Développement Durable

Responsable : Jean-Pierre MOREAU

#### Élagage des platanes



Un entretien des platanes de la rue de la Loire (Allée des Platanes) a été effectué au début du printemps par la suppression des branches mortes, afin de sécuriser cette voie.

Par ailleurs, toujours pour des raisons de sécurité, quelques arbres morts risquant de tomber ont dû être abattus.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise ARBO-CONCEPT, professionnel de l'élagage.

En outre, une taille sur le prolongement de l'ancienne coupe a été réalisée sur les platanes de la place de l'Église et effectuée par Aurélien VINCENT, élagueur à Villerbon.

Après broyage des branches, comme les années précédentes, les copeaux ont été mis à la disposition des Dionysiens qui le souhaitaient pour une utilisation en couvresol.

#### Fleurissement de la commune

Après le retrait des plantes automne/hiver, une nouvelle plantation printemps/été, mise en place par nos agents communaux, a été réalisée avec l'aide d'un spécialiste pour la composition de nos jardinières et massifs.





## ORBANISME

**Responsable: Patrick MENON** 

#### Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Loir-et-Cher (CAUE) vous informe :

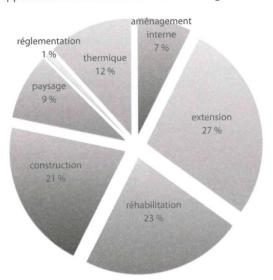
#### LES PARTICULIERS DANS LEURS PROJETS

Le conseil aux particuliers est l'une des missions fondatrices de la Loi sur l'architecture qui a créé les CAUE.

Il est destiné aux personnes qui ont un projet de construction (ou de rénovation) d'un bâtiment, ou d'aménagement de jardin.

Les conseillers aident les particuliers à bien formuler leurs besoins, à prendre en compte les spécificités de leur environnement, les contraintes réglementaires, les objectifs en matière de performance, la qualité de l'architecture ou de l'aménagement et son intégration à un contexte spécifique, les données économiques du projet... Les conseils apportés intègrent les demandes techniques, et sont souvent complémentaires à ceux de l'ADIL-EIE.

Pour permettre une meilleure visualisation des opportunités de transformation ou d'aménagement de



l'espace, les conseillers peuvent résumer leurs conseils sous forme de croquis, notamment quand il s'agit d'aménagement de jardins.

Ces dessins n'ont pas vocation à servir de plan, ils ont uniquement une fonction illustrative, pour que les personnes concernées puissent se «projeter» dans l'espace, à l'extérieur comme à l'intérieur de l'habitation. Les conseils aux particuliers sont donnés dans le cadre de permanences proposées au siège du CAUE, à Blois, sur simple demande de rendez-vous, par téléphone ou courriel.

En 2018, 120 conseils ont été donnés par les architectes et paysagistes du CAUE.



C.A.U.E. du Loir et Cher

34 avenue Maunoury 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 56 50 @-mèl : contact@caue41.fr



11













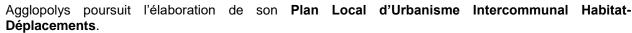












Actuellement, c'est la phase de zonage qui est en cours de rédaction. C'est une étape importante car c'est la plus concrète pour les non initiés et celle qui aura le plus d'impacts directs à court, moyen et long termes pour les particuliers. Si vous avez des remarques, propositions, suggestions, interrogations..., un registre est disponible au secrétariat de mairie.

Patrick MENON, Adjoint à l'Urbanisme, et Benoit SIMONNIN, Maire, directement concernés par ce dossier, se tiennent à votre disposition. Prenez rendez-vous auprès du secrétariat de mairie.

Vous pouvez aussi prendre rendez-vous, pour toute demande particulière, avec le service PLUiHD d'Agglopolys, voire directement avec le Président d'Agglopolys. Consultez la page PLUiHD du site *Agglopolys.fr*.



#### Batiments communaux

#### **Responsable: Dominique RICHOMME**

Les travaux importants programmés pour ce mandat étant achevés, voici un bref compte-rendu des travaux réalisés ou programmés en ce début d'année.

#### Le Château d'eau

Au courant du mois de janvier, l'ancien grillage et le portail ont été remplacés par une clôture constituée de panneaux grillagés rigides plus hauts, répondant ainsi aux normes de sécurité.

Ces travaux ont été intégralement financés par la SAUR, dans le cadre du solde de l'ancien contrat de délégation de service public (DSP) qui nous liait à cette entreprise pour la production et la distribution de l'eau potable.



#### <u>Les écoles</u>

Au cours des vacances d'été des jeux (marelles et autres) seront peints sur les enrobés des deux cours de récréations (maternelle et primaire).

Ces jeux contribueront à l'évolution de la motricité des enfants.

Un érable a été planté dans la cour de la maternelle en remplacement du bouleau qui devenait dangereux et dont les racines auraient endommagé le nouvel enrobé.

L'espace engazonné a été récemment ouvert pour le plus grand bonheur des enfants de maternelle.

Ils devront toutefois patienter jusqu'à la rentrée de septembre pour utiliser leur nouveau bac à sable.





#### Le restaurant scolaire

Le volet roulant vétuste de la porte d'accès à la cuisine a été remplacé par un volet roulant en aluminium, plus solide et plus facile à manœuvrer.



#### La Maison des Associations



Cet été, la vieille chaudière de ce bâtiment sera remplacée par une nouvelle plus performante, plus fiable et plus économique. Les problèmes de chauffage récurrents que nous connaissons depuis de nombreuses années pourraient être enfin résolus.

#### Complexe sportif

Un abri en bois de forme hexagonale d'environ 6,00 mètres sera construit à proximité des différents terrains et de la piste de circulation douce. Il remplacera très avantageusement le vieil abri I en béton peu esthétique et aujourd'hui dangereux.

Il permettra d'abriter les usagers de ces équipements de la pluie et... du soleil.









Saint-Denis-sur-Loire fait désormais partie du périmètre de sécurité étendu à 20 km autour de la Centrale Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE) de Saint-Laurent des Eaux. A ce titre, nous vous livrons sur les trois pages suivantes une première information sur les conséquences de ce classement.

D'autres informations suivront dans les semaines et les mois qui viennent, notamment en septembre pour la mise à disposition des comprimés d'iode.

Les documents d'information diffusés aux municipalités seront prochainement mis à votre disposition en consultation et au téléchargement sur le site de la Commune : <u>saintdenissurloire.fr</u>, rubrique *Vivre dans la commune, sous-rubrique Sécurité*.





552 081 317 RCS Paris - Réalisation LJ Communication/BRIEF - AFF DEPL EXT 2019

10-31-1668 / Certifié PEFC 10-31-1668 / Certifié PEFC

Ne pas jeter sur la voie publique





dédiés à l'opération pour

2 outils

dans un rayon de 20 km

Vous résidez

autour d'une centrale

nucléaire.

mieux vous informer



# www.distribution-iode.com

Un site Internet présentant les 6 bons réflexes à adopter, des vidéos pédagogiques et une foire aux questions (FAQ).

# 0 800 96 00 20

(appel gratuit)

de 10h00 à 18h30, le samedi de 10h00 à 12h00. Des conseillers à votre écoute pour répondre à toutes vos questions, du lundi au vendredi,

de prévention specifique.

Dès septembre 2019, vous allez être informé

désormais d'un dispositi

VOUS bénéficiez

→ www.anccli.fr → www.irsn.fr → www.asn.fr
→ www.edf.fr



asn



















en cas d'alerte nucléaire. des bons réflexes à avoir









Le maire est le premier responsable de la sécurité civile

sous la direction du préfet dans le cadre de son Plan

communal de sauvegarde (PCS).

dans sa commune. En cas d'alerte nucléaire, il agit

protection de la population (mise à l'abri, évacuation,

ingestion de comprimés d'iode, interdictions

alimentaires, etc.).

département. En cas d'alerte nucléaire, en tant que

directeur des opérations, il décide des actions de

# Qu'est-ce que le PPI ?

Le Plan particulier d'intervention (PPI) est un dispositif établi par l'État pour protéger les personnes, les biens et l'environnement et pour faire face aux risques particuliers liés à l'existence d'une installation industrielle. Si un événement nucléaire se produisait et qu'il était susceptible d'avoir des conséquences à l'extérieur du site, le préfet prendrait la direction des opérations et s'appuierait sur ce plan, qui est une des dispositions spécifiques du plan ORSEC départemental.

## Pourquoi l'aire du PPI est-elle étendue ?

L'accident nucléaire de Fukushima en 2011 au Japon a conduit les pouvoirs publics à réviser le dispositif de protection des personnes.

L'extension du rayon du PPI de 10 km à 20 km permet d'améliorer la réactivité des pouvoirs publics (communes, préfectures, etc.) et de mieux sensibiliser et préparer la population à réagir en cas d'alerte nucléaire.

# Quelles sont les conséquences concrètes de cette extension ?

Votre commune fait désormais partie du PPI. Dans ce cadre, elle doit rédiger un Plan communal de sauvegarde (PCS) visant à organiser la protection des personnes et des biens. De manière préventive, dans les pharmacies, des comprimés d'iode vont être mis à disposition des habitants, des établissements recevant du public et des établissements scolaires de votre commune.

Vous allez être informé prochainement de la conduite à tenir en cas d'alerte nucléaire et des modalités de retrait des comprimés d'iode.

# Qui est concerné par l'extension ?

**QUI SONT LES ACTEURS DE LA PROTECTION** 

**ET DE L'INFORMATION DES PERSONNES?** 

œuvre toutes les dispositions techniques, humaines

à l'exploitation de ses installations, EDF met en

de ses centrales nucléaires. De la conception

EDF est le premier responsable de la sûreté

et organisationnelles pour prévenir les accidents.

es habitants et les établissements recevant

du public (ERP) : écoles, commerces,

entreprises, administrations, etc.

des communes situées dans le rayon de 10 à 20 kilomètres autour des 19 centrales

à des choix de société éclairés. En situation d'urgence,

l'ASN conseille les pouvoirs publics en matière de

protection des personnes et de l'environnement.

radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) Le préfet est le représentant de l'État dans le

L'ASN s'appuie sur l'expertise de l'Institut de

radioprotection. Elle informe le public et contribue

administrative indépendante, assure, au nom de

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), autorité

l'État, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la

nucléaires françaises, soit environ

dont 1800 écoles, répartis sur près de 1100 communes et 33 départements.



# QUE SE PASSE-T-IL AU-DELÀ DE 20 KM ?

diffusion des résultats de leurs travaux auprès du public.

Une CLI est établie auprès de chaque centrale nucléaire.

nucléaire et de radioprotection. Elles assurent une large

d'information et de concertation en matière de sûreté

assemblées pluralistes qui ont une mission de suivi,

Les commissions locales d'information (CLI) sont des

En France, la protection des populations s'appuie sur une organisation qui couvre l'ensemble du territoire, notamment les plans ORSEC. Ils concernent notamment la distribution de comprimés d'iode, la mise à l'abri, l'évacuation ou les restrictions de consommation afin de soustraire les populations à l'ensemble des risques liés à des rejets radioactifs.



# e sais q

# **Quel comportement** adopter?

Pourquoi une alerte nucléaire?

nucléaire est susceptible d'entraîner des rejets radioactifs et d'avoir L'alerte est déclenchée quand un événement dans une centrale des conséquences sur la population présente à proximité.



isolez-vous de l'extérieur : fermez portes Rejoignez sans délai un bâtiment en dur. Si vos enfants sont à l'école au moment Si vous êtes déjà dans un bâtiment et fenêtres et coupez la ventilation. de l'alerte, ils seront mis à l'abri par les enseignants.



en amont, d'une radio à pile et de piles

de rechange.

Je me prépare à

de votre préfecture. Pensez à vous doter, exemple) diffusées par la radio (France Respectez les consignes de protection (France Télévisions) et le site internet des pouvoirs publics (prise d'iode par Bleu, France Info, etc.), la télévision



Je limite mes



de circulation.

de mise en sûreté: sur la préparation et le plan familial du kit d'urgence En savoir plus

www.risques.gouv.fr et site internet

http://www.loir-et-cher.gouv.fr/ de votre préfecture

# La sirène diffuse le signal national d'alerte L'ALERTE PAR LA SIRÈNE

alors se mettre à l'abri dans un bâtiment en dur et se tenir informé du comportement à adopter. séquences d'1 minute et 41 secondes séparées Elle vous signale un danger imminent, il faut commun à tous les types de risques : un son montant et descendant composé de trois par un intervalle de 5 secondes

## min 41s 1 min 41s and hand hand the

3 x 1 min 41s

et se tenir informé

Signal d'alerte

situés à proximité immédiate de la centrale nucléaire. Il faut alors se mettre à l'abri la sirène, un message vocal est envoyé par un automate d'appel aux habitants En cas d'alerte nucléaire, en plus de





## Vie Associative







La <u>fête de la nouvelle année</u> le 6 janvier a réuni plus d'une cinquantaine de personnes, un beau succès pour ce rendez-vous annuel. Comme tous les ans, une marche débutait ce début d'après-midi. Comme d'habitude, les galettes de notre boulanger Damien d'Herbault, cuites dans le four à pain d'Ismérie, accompagnées de vin chaud et de chocolat, ont régalé les petits comme les grands.





Pour cette saison 2019, notre troupe de <u>théâtre</u> a inauguré la nouvelle salle de la Martinière, en présentant une pièce à sketches "Au boulot" de François Florentin. Cette nouvelle salle, plus spacieuse, nous a permis de disposer de la scène dès le début des répétitions, ce qui fut très agréable pour tous (acteurs, répétiteurs, spectateurs). Les représentations ont eu lieu les 22, 23 et 24 mars.



#### **Cuisine**

Les cours de cuisine rencontrent toujours du succès, ils ont eu lieu le 7 janvier, le 4 février, le 1<sup>er</sup> avril et le 3 juin.





#### <u>Pétanque</u>

La pétanque, cette année, a eu un record d'inscriptions, en effet 48 personnes, hommes, femmes et jeunes se sont inscrits. Malgré le temps maussade, nous avons pu terminer notre après-midi sans pluie. Tous les participants ont pu repartir avec des lots.



#### **Art Floral**

En avril, Isabelle a organisé un atelier d'art Floral aux couleurs du Printemps, toujours très réussi.

Le 25 mai, un Art Floral pour les enfants pour la fête des mères.

Le 15 juin, organisée avec le **Comité des Fêtes**, a eu lieu <u>la Guinguette</u>, cette année soirée Italienne...



Et toujours... deux lundis après-midi par mois, Monique et Dominique animent le **patchwork**.

Le **Yoga** avec Murielle le mardi matin et le jeudi soir et la **Gymnastique** avec Cyril le mardi soir.

Fin juin se termine l'année riche en événements. Nous avons conclu cette saison par un pique-nique fin d'activités. **En septembre, nous vous retrouvons dès le 7 pour la sortie à Nantes**.

#### NOUS VOUS SOUHAITONS DE TRÈS BONNES VACANCES

N'hésitez pas à nous contacter et/ou venez nous rejoindre dans l'Association. Visitez notre site internet : <a href="https://foucjo.wixsite.com/apollos-st-denis">https://foucjo.wixsite.com/apollos-st-denis</a>. Notre mail : apollos.st.denis.sur.loire@gmail.com



#### « COMITÉ DES FÊTES INFO »

Comitedesfetessdsl41@gmail.com

#### Un petit bilan de nos activités à mi-année

#### • Assemblée générale :

Notre assemblée générale s'est déroulée le 1<sup>er</sup> mars dans la plus grande convivialité, et nous avons le plaisir d'accueillir 5 nouveaux membres au sein de notre association : Bienvenue à Jean-Michel, Gérard, Pierre et deux Jean-Claude, ils se reconnaitront.

Une démission, celle d'Alain, ancien président, qui a décidé de voler vers d'autres activités associatives. Tous nos vœux de réussite dans ses projets futurs.

#### Création d'un logo :

Le comité a créé son logo que vous pouvez découvrir ci-contre à droite. Il est le symbole de notre activité associative au cœur de Saint-Denis-sur-Loire.





#### • Expo-Photo:

Le week-end des 15 et 16 mars, vous avez pu apprécier les œuvres photographiques de 22 exposants amateurs et talentueux. Pour la première fois, les exposants ont tous reçu un petit cadeau fourni par des commerçants locaux.

#### • Randonnée pédestre :

Le temps cette année n'était pas au beau fixe mais cela à quand même permis à environ 170 marcheurs de découvrir nos bords de Loire sur 8, 15 et 18 km.

Le ravitaillement à mi-parcours des trois distances a permis à tous de recharger les batteries organiques, les gâteaux fabriqués par une bénévole Dionysienne ont régalé les papilles (mention spéciale et merci Anne-Marie). Tous les membres de l'équipe du Comité ont participé à cette manifestation organisée de main de maître par Bruno.







Le point de ravitaillement, les gâteaux, les randonneurs et une partie de l'équipe au repos.

#### La Guinguette :

Comme tous les ans à l'occasion de la fête de la musique, nous nous retrouvons autour d'un super « osso bucco ». Puis sur la piste de danse.

L'organisation est toujours partagée avec Apollos.

Contacts: Laurent, Président: 06-88-51-67-94 / Jacques, Secrétaire: 06-16-66-74-07

Comitedesfetessdsl41@gmail.com



#### Dionysiens à la Une

Silvano Martinis s'est vu décerner son 8<sup>ème</sup> dan le 22 février 2019 par la commission des grades de la Fédération française de karaté (FFKDA).

Il a débuté le karaté en 1964 : 55 années de pratique et 50 ans d'enseignement ; il mesure le long chemin parcouru. Jusqu'en 1999, ses activités se sont déroulées en Val-de-Marne. Pour des raisons personnelles, il a fait le choix de s'installer en Loiret-Cher, à **Saint-Denis-sur-Loire**, tout en continuant à enseigner en Val-de-Marne jusqu'en 2007. En septembre 2008, il a ensuite repris le club Blois Roto Sport Karaté (BRSK), après le départ du précédent professeur.

Il a davantage orienté son travail vers la formation de grades et enseigne à ce jour à de nombreux gradés, allant du 1<sup>er</sup> au 5<sup>ème</sup> dan, dont certains viennent de loin. Il souhaite poursuivre son désir de les faire progresser, préserver la marque de confiance qu'ils lui accordent et surtout ne jamais les décevoir.

Il a aussi une forte volonté de transmettre à ses élèves sa passion en leur communiquant ces valeurs qui ont tendance à disparaître, à savoir le respect, la tolérance, l'humilité... Son souhait : « Ne pas les décevoir, les soutenir ».

« A 73 ans, ma motivation reste intacte et j'espère continuer à transmettre et partager et que ma façon d'enseigner soit profitable à tous les élèves. Le fait d'avoir gardé de bonnes relations avec les pratiquants de mes différents clubs me conforte dans ma philosophie. Faire que le karaté leur apporte un plus dans la vie active et sociale et qu'ils progressent sur le long terme, telle est mon ambition... » Extraits d'un article de la NR du 19 mai 2019



## Le Loto pour redonner un écrin au château de Saint-Denis

Le château de Saint-Denis-sur-Loire fait partie des sites retenus pour bénéficier du Loto du patrimoine. Un coup de pouce pour ses propriétaires.

ous avons encore du mal à croire que nous avons été retenus. C'est merveilleux. Brigitte Ayguesparsse, dont la famille est propriétaire du château de Saint-Denis-sur-Loire depuis 1341 - « un détail qui plaît toujours aux visiteurs, notamment aux étrangers » - a été agréablement surprise ce mardi à l'annonce du ministre de la Culture. Son projet de reconstruction du jardin Renaissance figure parmi les 103 sites retenus pour bénéficier d'un financement issu du Loto du patrimoine - une liste à laquelle s'ajoutent 18 monuments remarquables, dont les moulins de la Fontaine, à Thoré-la-Rochette (NR du 11 mars). Selon des plans du

XVII<sup>e</sup> siècle, le jardin de l'époque « était assez énorme ». Depuis la fin des années 1990, les propriétaires lui redonnent vie, progressivement. « Ici, pendant des années, on y allait à la machette : c'était la forêt vierge », commente Brigitte Ayguesparsse. Là, sur cette partie de près de 30 ha, les travaux pourraient démarrer cet hiver, grâce au soutien déclencheur de la Mission de



Brigitte Ayguesparsse espère pouvoir lancer les travaux du jardin Renaissance cet hiver.

Stéphane Bern. L'objectif est d'offrir, à nouveau, « un écrin » au château surplombant la Loire. Pour attirer davantage de visiteurs et pour anticiper sur de futurs projets touristiques, que les trois fils pourraient porter – « mon souci est

(Photo NR, Jérôme Dutac) de pérenniser ce lieu », ajoute la

#### Chercher des mécènes

propriétaire.

Les « quelques devis » déjà établis permettent de chiffrer cette renaissance à plus de 65.000 € : « on fera en fonction

de ce que l'on pourra », ajoute Brigitte Ayguesparsse, qui multiplie les démarches pour trouver des mécènes, pouvant aussi compter sur les liens établis avec les VMF (Vieilles Maisons Françaises). Pour abonder les financements issus du Loto du patrimoine, elle pense ainsi lancer assez rapidement une souscription.

Des travaux sont, par ailleurs, déjà en cours au château – « dans nos maisons, c'est sans fin » – ils concernent principalement la reprise de façade et le colmatage de fuites d'eau. Ils sont en partie financés grâce à un legs de 25.000 dollars de la fondation Gordon Schroeder: un coup de pouce annoncé en 2016, qui avait lui aussi constitué une belle surprise.

V.F

Pour fêter le 500° anniversaire des jardins du château de Saint-Denis-sur-Loire, une soirée théâtro-musicale y est organisée samedi 22 juin à 19 h. Le Banquet du Roy présentera « Les réjouissances de Bacchus » (12 € -8 €). Tél. 06.61.45.63.27.

Voir aussi notre vidéo sur lanr.fr/videos41

La NR du 12 juin

Soline MANSON, de Saint-Denis-sur-Loire, a remporté, pour la 2ème année consécutive, le titre de championne de France de gymnastique rythmique avec son équipe des Fédérales B 15 ans de La Blésoise.

La NR du 13 juin

Félicitations Soline



La Municipalité félicite et remercie tous les dionysiens qui contribuent, par leurs actions, au rayonnement de Saint-Denis-sur-Loire.





# LA DÉPÊCHE AVRIL 2019 D'AGGLOPOLYS



#### AGGLOPOLYS RÉÉDITE SA CARTE DES PRODUCTEURS LOCAUX

Agglopolys est engagée depuis plusieurs années dans la valorisation des filières agricoles locales et le développement des circuits courts.

#### La carte papier des producteurs locaux

En 2016, elle imprime pour la première fois sa carte des producteurs locaux qui font de la vente directe. Cette carte papier « En direct de nos fermes » est très appréciée du grand public, qui peut repérer, en un clin d'œil, les producteurs proches de son domicile. Les produits de l'exploitation (viande, fruits et légumes, épicerie, produits laitiers...), les lieux de vente (marchés, AMAP...) y sont notamment listés. L'édition 2019 est disponible à compter de mai 2019.

#### endirectdenosfermes.fr

Agglopolys s'est associée en 2017, avec Beauce Val de Loire et Grand Chambord, pour créer le site internet endirectdenosfermes.fr. Avec l'appui de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher et de l'Observatoire de l'économie et des territoires, les trois collectivités ont développé un outil numérique regroupant, sur une carte interactive, l'ensemble des producteurs en vente directe sur les trois territoires.

Alors, si vous êtes amateurs de produits authentiques, n'attendez plus pour vous rendre chez l'un des 121 producteurs recensés pour déguster des produits frais, de saison, d'une grande variété et de qualité!

#### 5 BONNES RAISONS DE CONSOMMER DES PRODUITS LOCAUX

- Consommer des produits frais et de saison Un produit de saison est un aliment prêt à consommer au moment où il arrive naturellement à maturité dans sa zone de production. Cueillis et consommés localement, les fruits et légumes de saison offrent une qualité et une fraîcheur exceptionnelles, ayant profité d'une maturation optimale au cours d'un cycle naturel et des conditions de productions adaptées.
- Connaître l'origine des produits et avoir un contact direct avec le producteur

Les modes de commercialisation des produits locaux sont généralement l'occasion d'un contact direct avec le producteur, moment privilégié d'échange pour plus de transparence alimentaire.

- Soutenir l'économie locale et l'emploi agricole Manger des produits « de chez nous » permet d'encourager les producteurs et de maintenir des emplois locaux.
- Limiter l'empreinte écologique de vos achats Lorsque vous mangez des produits locaux, les distances parcourues par les aliments sont souvent réduites, impliquant une diminution de l'empreinte écologique du transport sur l'environnement.
- Contribuer à la préservation des paysages
  Par leur travail des champs et de la nature, les
  agriculteurs entretiennent des paysages typiques de
  notre région. Favoriser une agriculture locale permet
  de valoriser les terroirs et les savoir-faire traditionnels,
  éléments clés de notre identité territoriale et
  patrimoniale.



#### La Dépêche de l'Agglo

Retrouvez ci-dessus un extrait de la dernière **Dépêche d'Agglopolys** (Avril 2019) et ci-contre son sommaire.

Retrouvez tous les trimestres cette dépêche dans le « Zoom sur » du site Internet de notre commune <u>saintdenissurloire.fr</u>.

Pour toute l'actualité d'Agglopolys, rendez-vous sur *agglopolys.fr*.

•	Agglopolys réédite sa carte des producteurs locaux	. 4
•	Aidant, laissez-vous être aidé à votre tour !	5
•	Le Jeu de Paume : demandez le programme !	6
•	Avec Agglopolys, je me déplace à vélo !	. 7
•	Expérimentation - desserte de Blois-Vienne par la navette de centre-ville	8
•	La réserve naturelle de Grand-Pierre et Vitain fête ses 40 ans !	9
•	3° édition du Guide de l'enseignement supérieur pour les entreprises	9
•	Des poules dans mon jardin, des déchets en moins !	. 10



#### <u>Informations diverses et pratiques</u>

#### **PLAN CANICULE**

En 2019, le département de Loir-et-Cher a été placé en vigilance orange CANICULE le 24 juin pour plusieurs jours. Cela pourrait encore se reproduire au cours de l'été.

Vous êtes seul(e), vous peinez à vous déplacer... En cas d'intempéries (canicule en été, neige ou verglas en hiver), <u>n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie</u> (Tél : 02 54 78 68 66) afin de nous fournir vos coordonnées, les noms et numéro de téléphone des personnes à contacter, le nom de votre médecin traitant... Vous pourrez bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Vous trouverez en page suivante quelques informations pratiques sur les signaux d'alerte et les bons gestes en cas de canicule estivale.

Dans ces périodes difficiles, et plus encore pour certaines personnes âgées et isolées, nous recommandons à tous d'être attentifs à vos voisins. Une visite, un coup de téléphone... pour prendre des nouvelles, ça fait toujours plaisir et ça peut éviter un drame. La solidarité est l'affaire de tous!

## Agglopolys Communauté d'Agglomération de Blois

#### SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE

Vous souhaitez aller en ville, à Leclerc, à Auchan, à Cora, à la gare SNCF... Vos ados veulent aller à l'Agl'eau, à Cap'Ciné... N'hésitez pas à utiliser le service **RÉSAGO**, le **transport à la demande d'Agglopolys.** 

Ce service fonctionne tous les jours de la semaine et de l'année et vous transporte de votre domicile vers un des 16 points d'arrêt référencés. Ensuite, vous pouvez terminer votre déplacement en utilisant gratuitement la navette Centre-ville.

Vous pouvez ainsi vous déplacer pour 2,50 € par trajet.

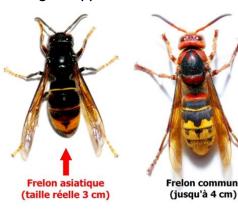
Jeunes et moins jeunes, vous pouvez <u>tous</u> utiliser ce service en appelant le 09 693 693 41 ou en vous rendant sur le site <u>www.azalys-blois.fr.</u>

Plaquette d'information disponible en Mairie. *N'hésitez plus, prenez les transports en commun!* 

Depuis 2016, Agglopolys a mis en place des moyens de lutte contre le frelon asiatique.

Il menace les colonies d'abeilles, sentinelles de notre environnement, et n'a pas de prédateur naturel sur notre territoire.

En conséquence, <u>tout nid clairement identifié doit systématiquement être détruit</u>. Renseignement sur le site *Agglopolys.fr* ou téléchargez l'application mobile « Sauvons les abeilles ».







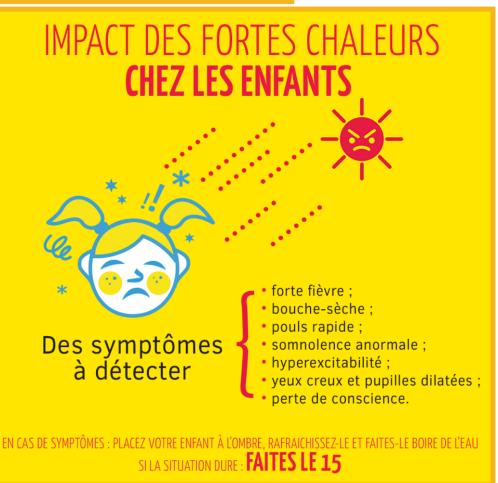
















**●** VEOLIA

Votre nom

Votre adresse



Madame, Monsieur,

Nos équipes sont heureuses de vous compter parmi nos abonnés depuis le 1er janvier.

Vous trouverez ci-joint le Règlement de Service qui définit contractuellement la gestion de votre abonnement. Vous y trouverez les informations générales sur le fonctionnement de votre compteur, la sécurité sanitaire, mais aussi les obligations mutuelles autour de votre installation privée.

#### Lisez-le attentivement.

Pour votre confort d'archivage, le document est aussi disponible, à tout moment, sur notre site internet dans la rubrique « l'eau dans ma ville ».

Le service Consommateur,



Nous contacter sans attendre et quand vous le souhaitez ? Connaître les travaux sur le réseau d'eau dans votre commune ? Consulter votre facture ?

Ayez le reflexe agence en ligne et espace personnel www.eau.veolia.fr 7j /7 24h /24



Besoin urgent d'une intervention technique ?

Composez le 09 69 32 35 29 du lundi au vendredi de 8h à 18h et 7j/7 24h/24 pour les urgences - Appel non surtaxé



Nous adresser une demande? Ecrivez nous à VEOLIA EAU - TSA 30117 - 37911 TOURS CEDEX 9



### Les + de votre nouveau service de l'eau

- o Une équipe d'experts dédiée 24h/24 et 7i/7
- o Un accueil sur le territoire
- Une agence en ligne accessible 24h/24 et 7j/7 sans attente avec un espace personnel sécurisé www.eau.veolia.fr
- Des conseils en ligne et un outil de simulation pour réduire votre consommation afin de maitriser votre facture et préserver la ressource en eau.

#### Le paiement Zen

Passer au prélèvement mensuel ou à chaque facture pour en finir avec :

- le casse-tête du règlement (le timbre, l'enveloppe, les délais, la réexpédition du courrier durant les congés...)
- les frais de dossier liés à un oubli ou bien un retard de paiement

Service gratuit et sans engagement, disponible depuis votre espace personnel ou bien en nous appelant avec un RIB

#### La facture électronique

- Un archivage sécurisé durant 5 ans
- o Disponible à tout moment 7j /7 24h /24
- o Un courriel de mise à disposition
- Un choix utile pour l'environnement

Service gratuit et sans engagement, depuis votre espace personnel ou bien en nous appelant

Vous avez reçu dernièrement par courrier le document ci-dessus avec le « règlement de l'eau » au format papier. Ce courrier contient les coordonnées de notre nouveau délégataire (VEOLIA). Notez-les et conservez précieusement votre numéro de client : il vous sera indispensable pour créer votre espace personnel sur le site www.eau.veolia.fr.











#### **Opération tranquillité vacances**

Connaissez-vous « l'opération tranquillité vacances » ? La gendarmerie nationale, une fois alertée, veille sur votre logement laissé vide pendant votre absence.

Voici quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances :

#### 1 - Que devez-vous faire?

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le weekend, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

#### 2 - Quelques incontournables avant de partir :

- Ne pas indiquer vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux.
- Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone fixe vers votre numéro de portable.
- N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures. Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami peut utilement venir ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. A défaut, une prise de type minuteur peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement.
- Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoriez et photographiez-les. Le cas échéant, faites les évaluer par un expert et renseignez vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.



#### Ces quelques conseils de sécurité devraient vous permettre de passer de bonnes vacances!

Par ailleurs, la gendarmerie met en place un formulaire de demande individuelle (lien: <a href="http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-civile-et-securite-publique/Campagne-de-prevention-contre-les-cambriolages">http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-civile-et-securite-publique/Campagne-de-prevention-contre-les-cambriolages</a>) vous permettant d'informer la brigade de gendarmerie de votre départ. Cette demande, renseignée, doit être déposée à la brigade de gendarmerie de votre lieu de résidence (Gendarmerie de <a href="Mer">Mer</a>) où vous devrez justifier de votre identité et de votre domicile.





#### **Informations pratiques**

#### Élagage et taille des haies et arbres dépassant sur le domaine public

Régulièrement, les employés communaux ou, par exemple le camion de collecte des ordures ménagères, ont été confrontés dans leur travail à des gênes occasionnées par l'empiétement, pour ne pas dire l'envahissement parfois, du domaine public par des branches, haies, broussailles... venant de propriétés privées voisines.

Dans certains cas, cette situation peut même s'avérer dangereuse car la visibilité des automobilistes peut être limitée. Il peut arriver aussi que des branchages dépassent sur la route au risque d'endommager des véhicules, pire encore de blesser un cycliste ou un piéton.

En conséquence, nous attirons l'attention de chacun d'entre vous sur la responsabilité qu'il a d'entretenir ses arbres et haies pour que ceux-ci ne dépassent pas sur le domaine public. A défaut, nous les ferons tailler et élaguer aux frais des propriétaires.



#### Interdiction de brûlage des déchets végétaux par les particuliers

La circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts stipule que tous les déchets végétaux, quelle qu'en soit l'origine, doivent être déposés en déchetterie s'ils ne sont pas utilisés localement sous forme de paillage ou de compost.

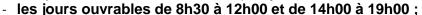
Il est depuis cette date strictement interdit aux particuliers de brûler leurs végétaux.

De fait, inutile de venir déclarer en mairie vos opérations de brûlages puisqu'elles sont désormais interdites !!!



Cette règle s'applique à toutes et tous.

<u>Les travaux de bricolage</u> ou <u>jardinage</u> réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies...) ne peuvent être effectués que :





les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.







#### MAIRIE



## Horaires d'ouverture au public du Secrétariat de Mairie\*

• Lundi de 16h30 à 18h30

Jeudi de 09h00 à 12h00

Vendredi \_\_\_\_\_ de 16h30 à 18h30

\* Les horaires d'ouverture peuvent ponctuellement être modifiés. Consultez le site Internet ou l'affichage municipal.

Le secrétariat de Mairie est, pour l'instant, fermé les mercredis et samedis.

En cas de fermeture du Secrétariat de Mairie, <u>et en cas d'urgence uniquement</u>, vous pouvez contacter le Maire ou un de ses Adjoints :

Benoit SIMONNIN\_06 73 44 46 95 Patrick MENON \_\_\_\_\_\_\_ 02 54 74 61 32

Martine CIRET \_\_\_\_\_\_ 02 54 46 82 39 Jean-Pierre MOREAU \_\_\_\_ 06 79 92 08 05

Dominique RICHOMME \_\_\_\_\_ 02 54 46 85 14

#### Coordonnées de la Mairie

19, rue de la Loire 41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE @mèl : contact@saintdenissurloire.fr www.saintdenissurloire.fr

**2** 02 54 78 68 66